

31 janvier 2014



**Campagne de sensibilisation pour la protection des mineurs  
face aux contenus télévisuels.  
Surveiller la télévision, c'est important  
pour la santé de vos enfants !**

La Ministre de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Fadila Laanan, lance une nouvelle campagne audiovisuelle de sensibilisation destinée aux parents d'enfants mineurs et intitulée « La télé, un membre de la famille à surveiller ».

Dans un contexte où le petit écran résiste bien aux autres modes de consommation de médias et dont l'audience continue de progresser, la Ministre souhaite rappeler, par cette campagne, que certains contenus télévisuels tels que les scènes de pornographie ou de violence peuvent nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs.

La campagne met en outre l'accent sur l'importance d'utiliser les outils de protection disponibles, tels que les signes d'avertissement (-10, -12, -16 et -18) et le code parental.

Un spot télé, trois spots radios et un site Internet « [www.surveillezlatele.be](http://www.surveillezlatele.be) » ont été réalisés à cette fin et seront diffusés dès le 3 février 2014.

Trois messages sont ainsi à retenir : 1) La télévision peut dans certains cas représenter un risque pour vos enfants ; 2) Il est important de les protéger en respectant les signes d'avertissement et en utilisant le code parental ; 3) Evitez de mettre les enfants de moins de trois ans devant la télévision.

Selon les pédopsychiatres, les enfants ne voient pas à la télévision la même chose que les adultes, ce qui peut engendrer certains troubles tels que : difficultés à s'endormir, cauchemars, angoisses, banalisation de la violence, agressivité.

Cette campagne fait suite aux mesures prises par la Ministre Laanan en 2013 afin de renforcer les dispositifs de protection des mineurs dans les services de médias audiovisuels :

- le système de protection des mineurs existant (signes d'avertissement) a été renforcé par la mise en place d'un système de protection propre aux services non linéaires (vidéo à la demande, télé de rattrapage) via l'introduction d'un code parental ;

- de nouvelles dispositions relatives à la protection des enfants de moins de trois ans, dont l'obligation par les distributeurs d'informer leurs abonnés des effets néfastes de la télévision sur les moins de trois ans, ont été inscrites dans un décret.

### **Contact**

Aurore Dierick

Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/801.70.20

Gsm : +32/(0)477/89.53.86

Courriel : [aurore.dierick@gov.cfwb.be](mailto:aurore.dierick@gov.cfwb.be)